



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## emplois d'avenir

Question écrite n° 38662

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le nombre des emplois d'avenir et le secteur d'activités professionnelles où ils ont été signés. Elle souhaite connaître le nombre d'emplois d'avenir conclus. En septembre 2013, 56 000 contrats d'avenir auraient été conclus et 100 000 contrats étaient prévus pour la fin 2013 ou le début 2014. Elle souhaite connaître la répartition des contrats déjà conclus selon les secteurs employeurs (organismes publics, hors État, ou privés du secteur non lucratif) et selon les secteurs d'activités professionnelles concernés.

### Texte de la réponse

Les emplois d'avenir sont conçus pour répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés dans un contexte de chômage élevé. Ils se différencient des formes précédentes de contrats aidés. Les emplois d'avenir ne peuvent être assimilés aux emplois jeunes car ils mettent en oeuvre un ciblage strict sur les jeunes les moins qualifiés et les plus en difficulté sur le marché du travail. Ils se distinguent également par un accompagnement personnalisé des jeunes et portent sur un objectif fort de formation et de qualification. De plus, les emplois d'avenir sont d'une durée plus importante et à temps plein pour permettre la mise en oeuvre de parcours d'insertion et de qualification. 85190 emplois d'avenir ont été prescrits au 31 décembre 2013 depuis le lancement de la mesure le 1er novembre 2012 tous secteurs confondus auxquels s'ajoutent 9470 emplois d'avenir-professeur. 69855 emplois d'avenir ont été prescrits dans le secteur non marchand et 15335 dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir bénéficie de façon importante au secteur non marchand avec 69855 contrats conclus au 1er novembre 2013. 34,9 % des emplois d'avenir ont été conclus dans le secteur associatif, 30,1 % dans les collectivités locales et 15,5 % auprès d'établissements publics. Les secteurs dans lesquels les emplois d'avenir sont principalement conclus concernent : le secteur public 32 % (administration publique, défense, sécurité sociale), les services à la personne, l'hébergement et les aides médico-sociales 22%, et les organisations patronales, syndicales et consulaires 9%.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38662

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2013](#), page 10303

**Réponse publiée au JO le :** [25 février 2014](#), page 1909